

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

11

Total votants :

57

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 25 janvier 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Mohamed OULABBI à Catherine MAZELLIER  
Ghislaine DUBIEN à Philippe CAYRE  
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON  
André DEBOST à Bernard VIGNAUD  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER  
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseillers absents excusés :** Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Serge FAYET

**Conseillers suppléants ayant voix délibérante :** Alain DESCOLS, Christophe DOS SANTOS, Marc BONNOT

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'ACHE A PUY-GUILLAUME  
CESSION DE TERRAINS A LA SOCIÉTÉ COHIN ENERGY

*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

Accompagner le développement économique des entreprises locales et accueillir de nouvelles activités est une des priorités de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne qui mène plusieurs actions pour augmenter l'offre foncière et immobilière sur le territoire intercommunal.

Dans le cadre de la commercialisation de la zone d'activités économiques de L'Ache à Puy-Guillaume, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a reçu une sollicitation d'une entreprise. Une proposition de l'entreprise COHIN ENERGY pour un terrain d'une surface d'environ 60 650 m<sup>2</sup> (à préciser après document d'arpentage), au prix de 27 euros TTC du m<sup>2</sup>, en vue de la création d'activités en vue d'une production industrielle de granulés bois ou pellets et une chaufferie biomasse.

La surface d'environ 60 650 m<sup>2</sup> à affiner (figurant en vert au plan du géomètre joint) comprend :

- une partie de la parcelle cadastrée AL 71,
- les parcelles cadastrées AL 39 (ou sa parcelle fille), 43 (ou sa parcelle fille), 69,
- une des parcelles filles de la parcelle cadastrée AL 56,
- une des parcelles filles de la parcelle cadastrée AL 73.

Il est précisé que le terrain est vendu en l'état.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la vente à la société COHIN ENERGY ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, d'un terrain d'une surface d'environ 60 650 m<sup>2</sup> (à préciser après document d'arpentage), comprenant :
  - une partie de la parcelle cadastrée AL 71,
  - les parcelles cadastrées AL 39 (ou sa parcelle fille), 43 (ou sa parcelle fille), 69,
  - une des parcelles filles de la parcelle cadastrée AL 56,
  - une des parcelles filles de la parcelle cadastrée AL 73,au prix de 27 euros TTC du m<sup>2</sup>, en vue de la création d'activités : une production industrielle de granulés bois ou pellets et une chaufferie biomasse ;
- **Exprime** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois ;
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 57

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57

Abstentions :

Conseillers présents : 46

Pour : 57

Représentés : 11

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

